

CHOFTIM

5776



n°333

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Moché transmet le commandement de nommer des Juges et des officiers chargés de mettre en application les décisions de justice de ces derniers. « Justice, Justice, vous rechercherez », leur demande-t-il.

Les Juges doivent fuir à l'extrême toute forme de corruption et de favoritisme. Les crimes doivent être étudiés avec méticulosité et la preuve apportée par un minimum de deux témoins pour qu'il puisse y avoir sanction. Dans chaque génération, des Sages seront chargés d'étudier les nouveaux cas se présentant et de déterminer de quelle manière les lois de la Torah doivent s'appliquer : « Selon la loi qu'ils vous enseigneront, et le jugement qu'ils établiront, tu devras agir ; tu ne t'écarteras pas de ce qu'ils te diront, ni à droite, ni à gauche. »

La Sidra de Choftim inclut aussi l'interdiction de l'idolâtrie et de la sorcellerie, les lois concernant la nomination d'un roi et celles concernant la nécessité de désigner des villes de refuges : ces dernières serviront de protection à celui qui aura tué involontairement. Nous trouvons aussi les lois associées aux conditions dans lesquelles le peuple devra partir en guerre et ceux qui en seront exemptés : celui qui vient de se marier, celui qui vient de construire sa maison, et celui qui vient de planter une vigne. Est aussi exempt celui « qui craint (le combat) et qui a le cœur tendre ».

Nous avons aussi le devoir d'appeler à la paix avant de partir en guerre, et nous avons l'interdiction de procéder à la destruction de toute chose de valeur inutilement, notamment l'arbre, auquel la Torah compare l'homme.

La Sidra se conclut avec les lois de la génisse abattue (Egla Aroufa). Cette génisse devra être abattue lors d'un cérémonial particulier lorsqu'on trouve le cadavre d'une personne assassinée sans que l'on ait retrouvé le meurtrier. Par cette cérémonie, les Sages et la communauté exprimaient leur responsabilité éventuelle pour n'avoir pas su éviter qu'une telle situation ne se produise.



Pour la réussite matérielle et spirituelle
de Yann Meyer ben Sim'ha



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Le lien entre les Téfilines de la tête et du bras

Devarim (20,8) : Et les officiers continueront à parler au peuple et ils diront : « quel est l'homme couard et au cœur lâche ? Qu'il s'en aille et retourne chez lui, ainsi il ne fera pas fondre le cœur de ses frères comme le sien. »

Dans le Talmud (Sota 44b), Rabbi Yossi Haglili nous explique que la crainte dont il est question dans les mots du verset : « quel est l'homme couard » n'est que la peur causée à cet homme par les fautes qu'il a commises. Ainsi, il est autorisé à ne pas combattre avec ses semblables et à rester chez lui, car il est effrayé par les conséquences de ses mauvaises actions : par exemple, il a parlé entre la pose des Téfilines de la tête et de celles du bras...

Devant toute la panoplie de Avérot – fautes – qu'un homme est susceptible de commettre, pourquoi nos Sages ont-ils précisément choisi cette Avéra concernant les Téfilines ?

En fait, les Téfilines du bras symbolisent les Mitsvot qui touchent à nos relations avec autrui, alors que celles de la tête symbolisent les Mitsvot que nous nous devons d'accomplir envers notre Créateur. Parfois, certains privilégient ces dernières, en pensant que nous devons tout à Hachem, et en dénigrant d'autre part leurs devoirs à l'égard d'autrui, sous le prétexte que l'on ne doit rien à personne ! On peut même trouver certains adeptes de l'attitude inverse ! C'est pourquoi il est si important de ne pas s'interrompre lors de la pose des Téfilines.

Dans le cas contraire, on effectue une sorte de distinction entre ces deux catégories de Mitsvot, comme si les premières ne revêtaient pas la même importance que les autres. Et ainsi, celui qui a commis une telle faute ne mérite pas de figurer parmi les combattants d'Israël !

PARACHA : CHOFTIM



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 19h57 • Sortie : 21h02

Villes dans le monde

Lyon	19h44 • 20h46	Nice	19h33 • 20h34	Los Angeles	18h49 • 19h44
Marseille	19h40 • 20h40	Jerusalem	18h12 • 19h28	New-York	18h56 • 19h54
Strasbourg	19h35 • 20h40	Tel-Aviv	18h24 • 19h30	Londres	19h09 • 20h17
Toulouse	19h56 • 20h57	Bruxelles	19h51 • 20h58	Casablanca	19h26 • 20h21



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Celui qui fait confiance à Hachem, la bonté l'environne

(Devarim 20, 1) « Quand tu sortiras en guerre contre ton ennemi... ne les crains pas, car Hachem ton D.ieu est avec toi ».

Rabbi Yossef Yozel, le Saba de Novardok, était connu pour son extraordinaire confiance en Hachem, même dans les moments de grand danger.

On raconte qu'à une sortie de Chabbath, Rabbi Yossef Yozel se tenait avec la coupe de Havdala à la main et voulait commencer à la réciter, quand tout à coup jaillit de la forêt un groupe de brigands et une averse de coups de feu arrosa la rue. Les brigands s'approchèrent de sa maison, et tous ceux qui étaient présents se dépêchèrent de se cacher, par peur des balles. Quant à lui, Rabbi Yossef Yozel continua à attendre le début de la Havdala, rempli de confiance en D.ieu. Il récita paisiblement la Havdala sur du vin d'une voix égale, et pas une seule goutte de vin ne se renversa de sa coupe. Ses disciples le regardaient avec admiration en constatant une telle confiance en Hachem même en un moment aussi terrible. Il n'y eut pas le moindre changement dans son comportement ni dans ses pensées.



“ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES”



Rav Arie FINKEL



AU “HASARD” ...

Biographie : Le ‘Hemdat Chelomo

Le Gaon Rabbi Chelomo Zalman Lipshitz, auteur des Responsa et commentaires ‘Hemdat Chelomo, était le Rav principal de Varsovie. Avec le Gaon Rabbi Yaakov de Lissa, auteur de Netivot Hamichpat, et avec le Gaon Rabbi Akiva Eiger, l'auteur de ‘Hemdat Chelomo siégeait au Beth Din qui décidait des cas difficiles, exigeant une décision des grands décisionnaires de la génération. Pendant près de 25 ans, il fut un disciple très proche de Rabbi « Yossef Hatsaddik », le Rav de Posen, le gendre du Noda Biyéhouda. Quand l'auteur de ‘Hemdat Chelomo commença à donner des cours, tout le monde découvrit la grande sainteté qui l'habitait. Dans ses cours, il était pris d'un extraordinaire enthousiasme spirituel. Pendant les jours glacés de l'hiver polonais, ses élèves étaient assis devant lui enveloppés de fourrures pour se réchauffer un peu car le Beit Hamidrach n'était pas chauffé, alors que le Rav portait ses vêtements ordinaires d'été, et malgré cela, de grosses gouttes de sueur coulaient de son front... En tant que Rav, il dirigeait sa communauté avec beaucoup d'autorité, sans craindre même ceux qui se révoltaient. Comme le jour où un Cohen qui avait épousé une divorcée lui désobéit en refusant de divorcer, malgré un ordre explicite. Quand il s'obstina, le Rav ouvrit devant lui la première Michna du traité Kiddouchine : « La femme s'acquiert elle-même de deux façons – par un acte de divorce ou par la mort du mari. » Il le mit en garde : « Si tu refuses la première solution, ta femme sera obligée d'avoir recours à la deuxième... » et comme l'homme continuait à refuser, au bout d'un moment, il tomba raide mort devant le Rav... Il était connu pour son immense dévouement envers sa communauté. Quand une terrible épidémie de choléra éclata à Varsovie, lorsque arriva le soir de Yom Kippour et que tout le monde se rassembla au Beth Hamidrach pour la prière de Kol Nidré, on fut stupéfait de découvrir que malgré l'heure tardive, le Rav n'était pas encore arrivé. Après des recherches, on le trouva à l'hôpital local, en train de s'occuper de malades graves dont l'état était dangereux. Quand le ‘Hemdat Chelomo atteignit l'âge de 75 ans, le soir du 11 Nissan 5599, alors qu'il priait Arvit, il rendit son âme pure à son Créateur. Que son mérite nous protège.



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

Une nuit, à trois heures trente du matin...

(Le 25 Adar marque l'anniversaire de la regrettée Rabbanite 'Haya Mouchka).

Au matin du 22 Chevat 1988, une des secrétaires de mon institution m'annonça, bouleversée :

- Avez-vous entendu ce qui est arrivé à la Rabbanite ?

Et moi, naïvement, j'ai répondu :

- Quelle Rabbanite ?

Quand j'ai compris la triste nouvelle (le décès de l'épouse du Rabbi), j'ai réuni toutes les élèves et nous avons étudié ensemble un chapitre de Michnayot pour l'élévation de son âme. En effet, la coutume veut qu'on étudie des chapitres de la Michna qui commencent avec les lettres du nom du défunt. C'est alors que je me suis demandé : « Au fait, comment s'appelait-elle ? »

Je savais qu'on l'appelait Moussia car c'est ainsi qu'on l'appelait chez nous, à la maison. Ma mère — qui était une des rares personnes à la connaître, encore de Russie — nous racontait souvent ce dont elle avait parlé au téléphone « avec la Rabbanite Moussia ».

C'est ainsi que nous avons étudié les chapitres de la Michna commençant par les lettres formant les prénoms : « 'Haya Moussia »...

Ce n'est que plus tard que je compris que ce n'était que son surnom et que la Rabbanite s'appelait en fait 'Haya Mouchka.

Ce détail apparemment insignifiant forme en fait le point central de la vie de la Rabbanite.

Les élèves de notre époque ont sans doute du mal à croire et ne peuvent pas comprendre comment un 'Hassid peut évoquer « la Rabbanite » sans même avoir l'idée de se renseigner sur son prénom exact... Et les plus jeunes parmi nous sont sans doute en train de réfléchir : « A l'époque, les gens n'étaient pas vraiment attachés au Rabbi et à la Rabbanite... »

C'est peut-être vrai. Mais le fait est que cette discrétion, ce mystère provenaient de la Rabbanite elle-même. Elle occupait une position cruciale mais parvenait à rester dans l'ombre, à voir sans être vue... On ne la voyait pas, on ne savait rien d'elle, on n'entendait rien à son propos. Les 'Hassidim ne parlaient pas d'elle. La plupart des jeunes gens qui ont étudié au 770 Eastern Parkway, dans la grande Yechiva Loubavitch, dans les années soixante-dix,

ne l'ont jamais vue — bien qu'elle venait chaque jour rendre visite à sa mère, la Rabbanite Ne'hama Dina qui habitait au deuxième étage, au-dessus de la synagogue. Personne ne la remarquait quand elle entrait ou sortait : c'est absolument extraordinaire !

Les anecdotes que nous avons entendues après son décès proviennent de quelques rares personnes qui ont eu le privilège de la rencontrer.

Le Rabbi garda la coutume de prendre tous les repas de fête dans l'appartement du Rabbi précédent, comme de son vivant. Bien entendu, la place du Rabbi précédent restait vide et le Rabbi s'asseyait à la même place qu'auparavant, à la gauche de la place située en tête de la table (la place du Rabbi précédent) puisqu'il était le gendre le plus jeune. L'autre gendre, Rav Chmaryahu Gurary occupait la place à la droite du Rabbi précédent, face au Rabbi. (Tout cela prit fin au décès de la Rabbanite Ne'hama Dina, l'épouse de Rabbi Yossef Its'hak, le précédent Rabbi, le 10 Tévet 1971 : dès lors, le Rabbi n'avait plus de raison de passer le Séder au deuxième étage du 770 et il se mit à célébrer les repas des jours de fête dans sa propre maison).

Le second soir de Pessa'h, vers 1 heure trente du matin, après que le Rabbi ait célébré le Séder dans la maison du Rabbi précédent, il avait l'habitude de descendre dans la synagogue pour un Farbrenguen spécial, devant très peu de gens encore réveillés à cette heure, afin de continuer la Mitsva de « raconter l'histoire de la sortie d'Égypte toute cette nuit » : il expliquait des passages de la Hagada. La plupart des Si'hot rédigées par la suite ont été prononcées lors de ces réunions informelles.

Bien entendu, ces réunions nocturnes étaient bien différentes des autres puisqu'on n'avait pas le droit de trinquer Le'haïm (à la vie !) après avoir célébré le Séder et mangé l' Afikoman. Le Rabbi prononçait ces discours la plupart du temps avec les yeux fermés.

La réunion se terminait en général vers trois heures trente du matin.

Je me souviens, une année, à la fin des années soixante, j'avais décidé qu'à la fin de cette réunion, je resterais au 770 jusqu'à ce que le Rabbi sorte et je l'accompagnerais, de loin, jusqu'à sa maison.

Je restais assis dans la « petite salle » d'où je pouvais

surveiller la porte du bureau du Rabbi et quand il sortit, je le suivis discrètement. Le Rabbi descendit les marches du 770 et à ma grande surprise, il ne se dirigea pas vers la gauche (comme je m'y attendais) mais vers la droite ! Il prit Kingston Avenue puis tourna encore à droite, sur Union Street ! Il marchait lentement et quand il arriva à la hauteur du 4ème bâtiment — celui qui abrite actuellement le Kollel et qui longe l'endroit où on célèbre Tachlikh à Roch Hachana, derrière le 770 - il s'arrêta un instant : la Rabbanite 'Haya Mouchka sortit alors, en pleine nuit et se mit à marcher à côté du Rabbi... Avec quelques autres 'Hassidim, j'ai mérité de les suivre de loin jusqu'à leur maison sur President Street.

La Rabbanite avait à l'évidence elle aussi célébré le Séder dans l'appartement du Rabbi précédent, aux côtés de sa mère. Il s'avérait donc qu'après le Séder, elle avait attendu la fin de la réunion 'hassidique et était descendue en cachette, selon son habitude toute de discrétion, était passée devant la grande Souccah à côté du 770 puis devant l'endroit du Tachlikh et du Kollel jusque sur Union Street puis avait attendu le Rabbi...

L'apparition soudaine de la Rabbanite m'impressionna beaucoup ainsi que sa façon de marcher, lentement, à côté du Rabbi. Je ne pourrai jamais l'oublier.

Elle avait attendu le Rabbi dans l'obscurité et cela veut tout dire sur son dévouement immense.

Il est inutile de rajouter un mot... C'était là toute sa personnalité : elle était là pour le Rabbi — même si cela devait signifier l'attendre pendant deux heures, en pleine nuit, après le Séder...

Traduit par Feiga Lubecki

La sidra de la semaine



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Minyan indispensable pour les Séli'hot ? (Rav Gabriel DAYAN)

Question : La présence d'un Minyan (au moins 10 hommes) est-elle indispensable pour réciter les Séli'hot ?

Réponse : Il est permis de réciter les Séli'hot sans la présence d'un Minyan. Cependant, il est préférable de les réciter en présence d'un Minyan. Dans le cas où l'on n'est pas en présence de 10 personnes :

1. On ne récite aucun Kaddich.
2. On ne récite pas les passages en araméens : "Ma'hé Oumassé", "Ra'hamana", "Dé'ané La'aniyé", "Marana Dévichmaya", etc. Voir Michna Broua, chapitre 581, passage 4 et Yé'havé Daat, volume 3, question 43.
3. On ne récite pas le passage Vaya'avor. Si on désire tout de même le réciter, il est obligatoire de le chanter sur l'air des Ta'amim de la lecture du Séfer Torah.
4. Il est permis de réciter le passage "El Mélekh Yochève" jusqu'aux mots "Vécham Néémar".



PERLE HASSIDIQUE

*"Ne cessez jamais d'implorer votre Père Céleste.
Plus vous vous adressez à Lui comme à un père, plus Il tiendra ce rôle."
(le Maguid de Mézéritch)*

QUIZZ PARACHA

1. Quelles qualifications faut-il avoir pour être juge ?
2. Combien de rouleaux de Torah doit posséder le roi ?
3. Que veut dire : « Préparer le chemin » aux villes de refuge ?

1. Être un expert dans la Loi et être juste
2. Deux : un qui est déposé dans les trésors royaux et l'autre qu'il garde avec lui
3. Il fallait placarder aux carrefours des panneaux avec « Refuge ! Refuge ! Refuge ! »

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce feuillet :
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU